

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune BOURBONNE LES BAINS

DEL-2022- 29

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 16
- votants 17
- absents 2

Du mardi 12 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux le 12 avril, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Demande d'attribution de
subventions aux associations au
titre de l'année 2022**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 14 avril 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 07 avril 2022

Procuration : Amélie MOLTER à Emilie BEAU

Était absente excusée : Amélie MOLTER

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association et son décret d'application du 16 août 1901,

VU les articles 9-1 et suivants de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU l'étude des dossiers de demande de subvention lors de la Commission Municipale « Affaires Culturelles » du mardi 22 février 2022,

VU le budget primitif principal de l'exercice en cours,

CONSIDÉRANT que la Commune de Bourbonne les Bains apporte un soutien financier aux associations de secteurs divers,

Madame Emilie BEAU, Adjointe au Maire, propose à l'assemblée d'attribuer les subventions mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Subventions communales	
Associations	Montants proposés
Associations sportives	
Tennis Club Bourbonnais	1 300.00 €
Club Bourbonne 2001 – Les Marcheurs de l'Apance	1 000.00 €
Gym Volontaire l'Effort	500.00 €
Les Archers des Sources	500.00 €
Club Twirling les Hirondelles	600.00 €
Foyer socio-éducatif du Collège Montmorency	1 000.00 €
Association médicale	
Amicale des Sapeurs-Pompiers	2 500.00 €
Associations patriotiques	
Fédération André MAGINOT	450.00 €
Union Nationale des Combattants	450.00 €
Comité du Souvenir Français	450.00 €
Fédération Nationale des Anciens des Forces Françaises en Allemagne et en Autriche	450.00 €
Associations animatives	
Sud Haute-Marne Multimédia	2 000.00 €
Des Trolls et Des Jeux	200.00 €
Associations culturelles	
ATAW	200.00 €
Association pour le Développement du Pays des 3 Provinces	450.00 €
Association scolaire	
Fédération des Conseils de Parents d'Elèves	500.00 €
TOTAL	12 550.00 €

Madame Emilie BEAU, Adjointe au Maire, demande donc à l'assemblée de bien vouloir :

- Octroyer les subventions communales aux associations précitées conformément au tableau ci-dessus,
- Autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif Principal 2022.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

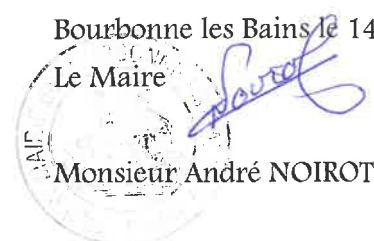
- D'octroyer les subventions communales aux associations précitées conformément au tableau ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif Principal 2022.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 14 avril 2022

Le Maire



Monsieur André NOIROT